

Rapport de la Commission technique PR-68 -2024

Préavis municipal 68-2024 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le dispositif pilote d'un Revenu de Transition Écologique pour le renforcement de l'économie locale.

Gland, le 28 octobre 2024

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Introduction

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal 64-2024 composée de :

Regina Bovet	GDG
Jean Egger	PLR
Dimitri Grandjean	GDG
Simo Mers	UDC
Rupert Schildböck	PS-Les Vert-e-s, 1 ^{er} membre et rapporteur

s'est réunie le 22 octobre 2024 à 19h00 dans la Salle Mont-Blanc du Bâtiment de Montoly, à Gland, en présence du Municipal Gille Davoine, responsable politiques du dossier, et de madame Joanna Baird, Délégué à l'économie au Service de finances, de l'économie et des Sport de la ville de Gland.

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

Absence de conflits d'intérêt

La Commission constate qu'il n'y a pas lieu de signaler quelconque conflit d'intérêt.

Exposé

Développement de la résilience économique à Gland

Dans la continuité des initiatives lancées ces dernières années, le projet présenté par le présent préavis vise à offrir à des entrepreneures et entrepreneurs actifs à Gland un revenu de transition écologique et ainsi dynamiser l'économie locale et contribuer au développement de la résilience économique de la ville.

Le concept d'un revenu transition écologique a pour objectifs de donner l'impulsion nécessaire à des entrepreneures et entrepreneurs pour développer une activité lucrative durable tout en travaillant sur le développement de sa rentabilité financière, de décarboner nos sociétés et de développer le marché de travail.

Trois éléments caractérisent le concept de revenu transition écologique :

- Un complément de revenu monétaire,
- Un accompagnement personnalisé, et
- Un accès à des formations ciblées.

Le projet présenté par le présent préavis vise à mettre à disposition le budget nécessaire pour pouvoir financer environ trois projets selon le concept de revenu transition écologique en assurant également le cadre essentiel pour assurer un suivi adapté.

Préavis municipal 68-2024 proposé en août 2024

Selon le préavis municipal 68-2024 ([PR 68-2024](#)), le projet de revenu transition écologique a les principaux objectifs suivants :

- Mise en place du financement et de la structure nécessaires pour soutenir environ trois projets selon le concept de revenu transition écologique dans une phase pilote ;
- Répondre à l'urgence écologique de manière concrète en encourageant la création des activités lucratives pertinentes pour le tissu économique local ;
- Contribuer à la création des emplois tout en stimulant l'entrepreneuriat et en se positionnant comme précurseur dans l'expérimentation économique.

Discussion, questions et réponses

Lors de la discussion du présent préavis, les membres de la Commission ont posé une série de questions, auxquelles les membres de la Municipalité et de l'Administration ont répondu.

Au sujet du concept revenu transition écologique adapté pour la ville de Gland

- Le projet se base sur des initiatives similaires lancées dans la commune de Meyrin (Genève) et de l'État de Vaud, et adapté aux réalités de la ville de Gland
- Trois éléments sont indispensables pour qu'un projet entrepreneurial soit pris en considération :
 - Un apport de la dynamique et de la diversification à l'économie locale ;
 - La favorisation de la transition écologique dans la ville de Gland ; et
 - La création d'emplois.
- S'agissant d'une phase pilote, environ trois projets, c. à d. trois revenus salariales, sont initialement prévus.
- Contrairement aux initiatives existantes visant la promotion et le développement économique de la ville, le concept de revenu transition écologique prévoit le financement d'un revenu salarial et non pas du soutien financier à fond perdu.
- Bien qu'il y ait un suivi adéquate des projets sélectionnés le fait qu'il s'agit d'un revenu signifie que la personne soutenue a le contrôle sur comment les fonds seront utilisés.

Au sujet du public cible

- Le projet entrepreneurial doit être issu d'une entreprise existante - ou en création - établie sur le territoire de la ville de Gland ;
- Le revenu transition écologique bénéficiera à une personne physique (ou plusieurs personnes) engagée dans le projet proposé ;
- Le projet entrepreneurial s'inscrit dans les objectifs du concept de revenu transition écologique établi pour la ville de Gland.
- A l'issue d'une analyse du contexte local, trois pôles d'activités ont été identifiés qui devront répondre au mieux aux critères (cf. page 4 et suivante du préavis) :
 - Production alimentaire locale, transformation, et valorisation
 - Toute activité qui applique les principes de sobriété - de consommation, de ressources et d'usage
 - Toute activité en lien avec le partage des connaissances

Au sujet de la Commission revenu transition écologique

- Tout projet proposé est systématiquement soumis à une Commission revenu transition écologique composé de :
 - Christine Girod, Syndique
 - Gilles Davoine, Municipal en charge des finances, de l'économie, des sports, et des domaines
 - Julien Ménoret, Chef de service au Service des finances, de l'économie et des sports
 - Joanna Baird, Déléguée à l'économie au Service des finances, de l'économie et des sports
 - Armelle DuPasquier, Cheffe d'office à l'Office du développement durable
- Une directive (voir l'annexe au préavis) fixe les détails du rôle, des responsabilités et de droits de la Commission ainsi que les critères d'évaluation pour qu'un projet soit sélectionné.

Au sujet de l'accompagnement de la ville de Gland pendant la phase pilote

- La ville de Gland ne se lance pas seule dans cette aventure : elle coopère notamment avec la Coopérative Vaudoise de Transition Écologique (COVATES), créée en 2023 pour contribuer à transformer l'économie dans le canton de Vaud.
- Le revenu de transition écologique de la ville de Gland sera versé aux bénéficiaires sous forme de subvention direction (donc pas comme salaire en sens stricte du terme). En fonction de sa situation personnelle et de la structure mise en place, la ou le bénéficiaire pourra s'affilier auprès de la COVATES à ses propres frais et profiter du portage salarial proposé par cette coopérative.

Conclusions

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal 68-2024 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le dispositif pilote d'un Revenu de Transition Écologique pour le renforcement de l'économie locale,

- *Convaincue* par les arguments exposés dans le présent préavis ;
- *Ayant reçu* des explications supplémentaires de la part de la Municipalité et de l'Administration de la ville de Gland lors de la séance du 22 octobre 2024 de la présente Commission technique ;
- *Reconnaissant* le caractère innovateur du projet présenté et son potentiel impact positif sur le tissu économie et sociale de la ville de Gland ;
- *Et étant convaincue* du bien-fondé du concept de revenu transition écologique adapté pour la ville de Gland et le projet proposé par le présent préavis ;

recommande, à l'unanimité de ses membres présents, d'accepter les conclusions du préavis municipal 68-2024 et de prendre les décisions suivantes :

- I. D'accepter le préavis municipal 68-2024 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le dispositif pilote d'un Revenu de Transition Écologique pour le renforcement de l'économie locale ;
- II. D'accorder le crédit de CHF 240'000 et d'autoriser la Municipalité à lancer le dispositif pilote d'un Revenu de Transition Écologique visant le renforcement de l'économie locale ;
et
- III. D'octroyer à la Municipalité la compétence de rédiger une directive municipale qui définisse les modalités relatives à l'attribution et au fonctionnement d'un Revenu de Transition Écologique à Gland.

Signatures des membres de la Commission technique 68-2024

Regina Bovet	
Jean Egger	
Dimitri Grandjean	
Simo Mers	<i>Excusé</i>
Rupert Schildböck, 1 ^{er} membre et rapporteur	

RSch / 28 octobre 2024